

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 AVRIL 2021

Présents : M. Colino, M. Courant, Mme Piron, M. de Saint Nicolas, Mme Sozzi, M. Blin, Mme Martelin-Poder, M. Troussier, Mme Marnier, Mme Delaunay, M. Forant.

Absents excusés : Mme Havard, Mme Gourdou, M. Jehanne, Mme Turgis.

Secrétaire de séance : Mme Martelin Poder

Monsieur Colino, maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe le conseil municipal des pouvoirs donnés par Mme Turgis à M. Forant, par M. Jehanne à M. Colino, par Mme Havard à Mme Delaunay et par Mme Gourdou à Mme Martelin Poder.

Il présente le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2021 au conseil municipal. Concernant le point n°10, Mme Marnier précise que Mme Turgis est simplement suppléante à la communauté de communes. M. Courant lui répond qu'en effet Mme Turgis est suppléante mais que les suppléants participent de plein droit aux commissions. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 24 mars à l'unanimité. M. Colino indique qu'il rendra public chaque année les présences aux commissions communales et intercommunales.

M. Forant et M. Colino préviennent qu'ils vont chacun enregistrer la séance.

1. Taux d'imposition pour 2021

Suite à la notification par les services fiscaux le 29 mars 2021 des bases d'imposition prévisionnelles pour 2021, M. de Saint Nicolas informe le conseil municipal que celui-ci doit délibérer avant le 15 avril pour fixer les taux d'imposition applicables en 2021.

Il rappelle que la loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation qui sera compensée par l'ancienne part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux était de 22.10% en 2020. Cependant sont encore soumis à la taxe d'habitation les résidences secondaires et les logements vacants. Dans ce cas, la taxe d'habitation sera calculée selon le taux appliqué en 2019.

M. de Saint Nicolas détaille le calcul de la compensation de la taxe d'habitation :

- 190 000€ de taxe d'habitation + 128 000€ de foncier bâti anciennement versé au Département + 62 000€ compensation calculée à l'aide d'un coefficient multiplicateur.

Mme Delaunay demande quel est le produit attendu. M. de Saint Nicolas répond qu'il sera d'environ 352 000€.

Mme Marnier fait remarquer que certains contribuables sont encore redevables de la taxe d'habitation.

M. de Saint Nicolas propose de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les fixer comme suit pour 2021 :

- Foncier bâti = 44.34 % (taux communal 2020 : 22.24% + taux départemental 2020 : 22.1%)
- Foncier non bâti = 52.55 %

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

2. Convention de groupement de commandes avec le Département relative aux travaux d'aménagement de la RD 147 (rue de Bully)

M. le maire présente au conseil municipal la convention de groupement de commandes à signer avec le Département pour la réalisation des travaux de voirie de la route de Bully.

Il indique que la dernière estimation de la part communale s'élève à 193 000€ HT.

M. Forant regrette que la commission travaux ne se soit toujours pas réunie et prévient que faute d'être informé correctement sur ce dossier, il votera systématiquement contre toutes les questions touchant les travaux de la route de Bully.

M. le maire lui répond qu'il a été informé comme les autres membres de la commission et que vu le contexte sanitaire actuel, il n'est pas souhaitable d'organiser de réunions.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention de groupement de commandes avec le Département (10 voix pour, 5 oppositions)

3. Convention avec le Département relative à l'entretien des routes départementales 41, 147 et 212 sur le territoire aggloméré d'Amayé sur Orne

M. le maire présente un projet de convention à signer avec le Département et la communauté de communes concernant l'entretien des routes départementales 41, 147 et 212.

M. Forant déplore de nouveau le manque d'informations sur les travaux de la route de Bully.

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la convention relative à l'entretien des RD 41, 147 et 212 avec le Département et la communauté de communes (10 voix pour, 5 oppositions)

4. Désignation de 2 membres pour la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué avec le Département – travaux de la RD 147

M. le maire rappelle que la commission d'appel d'offres a été constituée le 17 juin 2020.

Ses membres sont les suivants :

Président : Sylvain COLINO

Membres titulaires : Yoann COURANT, Daniel BLIN, Martine DELAUNAY

Membres suppléants : Caroline SOZZI, Pierrette MARNIER, Lucie MARTELIN PODER

Comme prévu dans la convention de groupement de commandes évoquée ci-dessus, chaque membre du groupement doit désigner au sein de sa propre commission d'appel d'offres un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.

M. le maire propose sa candidature pour le poste de membre titulaire et la candidature de M. Courant pour le poste de membre suppléant.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

5. Remplacement d'un membre de la commission de contrôle des listes électorales

M. le maire informe le conseil municipal que Mme Piron ayant été élue 2^{ème} adjointe lors de la précédente réunion du conseil municipal, elle ne peut plus siéger à la commission de contrôle de la liste électorale. En effet, légalement, les adjoints ayant délégation ne peuvent faire partie de cette commission.

Pour mémoire, cette commission était composée comme suit :

Daniel BLIN, Stéphanie PIRON, Benoit TROUSSIER, Martine DELAUNAY, Pierrette MARNIER

La composition de la commission de contrôle des listes électorales dans les communes de plus de 1000 habitants dans lesquelles 2 listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement est la suivante :

- 3 conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission
- 2 conseillers municipaux appartenant à la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Martelin Poder pour siéger à la commission de contrôle de la liste électorale en remplacement de Mme Piron.

6. Adhésion de la commune de May sur Orne au SIGRSO

Mme Piron informe le conseil municipal que par délibération du 22 Février 2021, la commune de May sur Orne a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire de l'Odon à compter du 01/09/2021.

Dans sa séance du 6 avril 2021, le Conseil Syndical du SIGRSO, a accepté cette adhésion.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que chaque commune membre se prononce à son tour sur cette adhésion.

M. Forant craint que l'augmentation du nombre de repas préparés par le SIGRSO nuise à la qualité.

M. Courant lui répond que pour s'assurer de la qualité il tient avec les agents de la cantine un qualitatif et un quantitatif menu par menu de ce qui est servi aux enfants.

Mme Piron indique que le SIGRSO dispose d'une nouvelle diététicienne et d'un nouveau chef cuisinier. Elle informe le conseil municipal de la mise en place de groupes de travail au sein du SIGRSO pour améliorer la communication auprès des parents et des enfants. Il existe un projet de document sous forme de carte qui répertoriera les producteurs locaux. Une visite des locaux est prévue le 19 mai, elle aura lieu en visio au cas où il serait impossible de la maintenir de façon classique. Mme Piron précise que le SIGRSO a réussi à annuler les commandes lors du confinement actuel permettant ainsi de ne pas avoir de pertes.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de May sur Orne au SIGRSO.

7. Questions diverses

Mme Delaunay demande à M. le maire de faire le compte rendu des commissions intercommunales auxquelles il participe. Il l'informe que la commission voirie a prévu la réfection de l'impasse Alfred Lefèvre en septembre 2021.

Mme Martelin Poder pense qu'il serait souhaitable que l'agriculteur qui a installé un passage canadien accroche un panneau explicatif car les gens n'en comprennent pas le fonctionnement et pensent que les vaches sont en divagation. Il faudrait aussi revoir le positionnement des grilles qui sont trop en pente.

Mme Marnier trouve également que la pente des grilles peut gêner le passage des fauteuils roulants et que le passage est encore trop creux. M. le maire verra l'exploitant pour lui parler de ces ajustements.

M. Forant revient également de nouveau sur son souhait de voir combler le passage sous les rouleaux pour que la petite faune puisse s'en échapper. M. Courant précise que cette hauteur de vide est nécessaire pour que les bovins ne franchissent pas le passage.

M. Courant (commission personnel) indique qu'un appel à candidature a été relancé sur la base de 10h hebdomadaires pour le poste de chargé d'accueil mais qu'il n'a rien donné pour l'instant.

Mme Martelin Poder et M. Troussier informent le conseil municipal qu'un étudiant réalise actuellement une étude sur l'impact de l'éclairage public sur les chauve-souris. Il vient de terminer ses relevés d'éclairage lumineux sur les lampadaires. Il va maintenant commencer à étudier le comportement des chauve-souris près des lampadaires sur l'ensemble de la commune. A l'issue de son mémoire, il viendra présenter ses résultats lors d'une séance du conseil municipal.

M. le maire souhaite qu'on ne revienne pas sans cesse sur des questions qui ont déjà été débattues telles que la profondeur du passage canadien. A ce sujet, il indique qu'un collectif a écrit au Préfet. Celui-ci l'a débouté considérant que toutes les règles avaient été respectées.

Concernant les bureaux de vote pour les régionales et les départementales en juin, M. le maire indique que la collectivité sera dotée en masques, visières et gel hydroalcoolique par la Préfecture. Il n'a pour l'instant pas d'autres détails sur la tenue de ces bureaux et informera le conseil municipal dès qu'il en saura plus.

La séance est levée à 21 heures 20.